BUBURUZA

# Conditions des forfaits et crédits Buburuza

DERNIÈRE MISE À JOUR 5 novembre 2026

Les présentes Conditions expliquent le fonctionnement des forfaits, des crédits d'utilisation et des recharges Buburuza. Elles font partie de votre Convention client avec la société Buburuza qui fournit votre compte (**Buburuza AI Inc.** pour les clients au Canada et dans les autres pays admissibles; « nous ») et précisent son article 11 (frais, forfaits et renouvellements). Les prix en vigueur sont affichés dans l'application, à l'écran de sélection des forfaits et dans **Paramètres > Forfait et crédits**. La page Forfaits et prix explique le fonctionnement de la facturation.

## 1 Forfaits

Vous choisissez un forfait à l'ouverture de votre compte et pouvez le changer par la suite. Le forfait Gratuit ne comporte aucuns frais de forfait. Un forfait payant a un prix mensuel ou annuel et comprend une allocation mensuelle de crédits d'utilisation ainsi que les personnes, comptes et cartes inclus indiqués pour ce forfait. L'option Private ne peut être ajoutée qu'à un forfait payant.

## 2 Crédits d'utilisation

1. Chaque paiement, envoyé ou reçu, et chaque autre action tarifée utilise un nombre de crédits, affiché avant que vous confirmiez. Ce nombre reflète le coût de l'acheminement utilisé pour ce paiement, tout pourcentage facturé par notre partenaire, les vérifications nécessaires et notre marge de service; les achats par carte ne comportent aucune marge. Pour les clients aux États-Unis et au Canada, les achats et remboursements par carte n'utilisent aucun crédit. Les prépaiements automatiques à un solde de carte n'utilisent jamais de crédits. Lorsqu'un partenaire facture un pourcentage, les crédits varient selon le montant; les paiements plus importants ou plus coûteux utilisent donc plus de crédits. Un paiement couvert par des crédits ne comporte aucuns frais de paiement distincts. Lorsque les crédits sont épuisés, les règles de tarification en dollars américains des articles 3 et 4 s'appliquent.
2. L'application indique la valeur unitaire servant au calcul des crédits et le nombre de crédits requis pour un paiement avant votre confirmation. Les crédits ne sont pas de l'argent. Ils ne peuvent être ni transférés, ni vendus, ni retirés, et n'ont aucune valeur en dehors de votre forfait.
3. Le prix de votre forfait paie les personnes, comptes, cartes et fonctions inclus dans votre forfait, ainsi que ses crédits mensuels. Un forfait annuel comprend douze allocations mensuelles, une par mois, que vous achetiez ou non des recharges anticipées.
4. **Les crédits inutilisés expirent** à la fin de chaque période mensuelle. Ils ne sont ni reportés ni remboursés.
5. Le **détail de l'utilisation** dans l'application indique où vos crédits sont allés : chaque type de paiement, ses crédits et sa part du mois.
6. Les crédits utilisés pour un paiement qui n'est pas effectué sont rétablis. Pour un paiement annulé, échoué ou retourné après son traitement, l'article 11.4 de votre Convention client s'applique.

## 3 Recharge anticipée à 0 %

1. Si votre forfait comprend la recharge anticipée et que le renouvellement est activé, l'épuisement de vos crédits avant la fin de votre période mensuelle **déclenche la facturation de la recharge au prix convenu et ouvre une nouvelle période de crédits** avec une allocation complète. Les forfaits Personnel et Entreprise ne comportent pas de recharge anticipée. À côté de votre barre de crédits, l'application indique la date et le montant de votre prochain renouvellement prévu et, si la recharge anticipée est activée, le montant distinct qui vous sera facturé si vous épuisez vos crédits plus tôt. Pour un forfait annuel, le prix de la recharge correspond à l'équivalent mensuel du prix de votre forfait annuel. Si vous avez choisi l'option Private, chaque recharge comprend aussi le prix mensuel de cette option correspondant à votre cycle de facturation. Avant la facturation d'une recharge, l'application indique les dates de votre prochaine allocation incluse et de votre renouvellement annuel. Une recharge anticipée ne change pas la date de renouvellement annuel.
2. Nous vous avisons par courriel et dans l'application lorsque vos crédits tombent à 20 % et lorsqu'une recharge anticipée est facturée. Chaque avis de recharge indique le prix facturé et les crédits ajoutés.
3. Pour mettre fin aux recharges anticipées, annulez le renouvellement de votre forfait dans **Paramètres > Forfait et crédits**, à tout moment. Votre forfait se poursuit alors jusqu'à la fin de la période déjà payée, puis votre compte passe au forfait Gratuit. D'ici là, et pour un forfait sans recharge anticipée, les paiements effectués après que vos crédits ont atteint 0 % coûtent leur prix en dollars américains, affiché avant que vous confirmiez.
4. Chaque fois que vous choisissez un forfait payant, l'application vous demande d'accepter séparément ses conditions de renouvellement, y compris la recharge anticipée lorsque le forfait en comporte une, et nous vous transmettons ces conditions par courriel avec la façon d'annuler. Nous conservons une preuve de cet accord pendant au moins trois ans, ou jusqu'à un an après la fin de votre forfait si cette date est postérieure.

## 4 Forfait Gratuit

Le forfait Gratuit ne comporte aucune allocation de crédits. Chaque paiement coûte son prix en dollars américains, affiché avant que vous confirmiez. Les achats et les remboursements par carte sont gratuits avec le forfait Gratuit aux États-Unis et au Canada. Le forfait Gratuit international ne comprend pas de carte. Les places pour les nouveaux comptes Gratuits sont limitées et ouvertes par ordre d'inscription; si aucune n'est disponible, nous vous en informons et vous écrivons dès qu'une place se libère. Cette limite ne touche pas un compte qui passe au forfait Gratuit à la fin d'un forfait payant.

## 5 Paiement

Les prix des forfaits, les recharges et les prix en dollars américains sont facturés au moyen de paiement ou au compte que vous choisissez pour la facturation, en dollars américains sauf si l'application indique une autre monnaie, taxes applicables en sus. Si un prélèvement de renouvellement ou de recharge anticipée échoue, nous vous en informons et réessayons pendant au plus 3 jours. Si un prélèvement de recharge anticipée échoue encore, votre forfait se poursuit jusqu'à la fin de la période payée, et les paiements effectués après que vos crédits ont atteint 0 % coûtent leur prix en dollars américains. Si un prélèvement de renouvellement échoue encore, votre

compte passe au forfait Gratuit à la fin de la période payée. Aucune dette ne naît pour une période que nous ne fournissons pas, comme le prévoit l'article 11.2 de votre Convention client. Nous ne prélevons jamais un montant de forfait sur des avoirs Crypto Custody, des soldes de carte ou l'argent d'un membre du foyer, sauf si vous l'avez prévu.

---

## 6 Changement ou annulation de forfait

1. Vous pouvez passer à un forfait supérieur à tout moment; la nouvelle allocation commence immédiatement, et le prix ainsi que tout crédit pour la période inutilisée sont affichés avant que vous confirmiez.
2. Vous pouvez passer à un forfait inférieur ou annuler le renouvellement à tout moment dans **Paramètres > Forfait et crédits**, sans communiquer avec le soutien. Votre forfait se poursuit jusqu'à la fin de la période payée, puis votre compte passe au forfait que vous avez choisi ou, si vous avez annulé, au forfait Gratuit. Nous ne remboursons habituellement pas une période partiellement utilisée, comme le prévoit l'article 11.2 de votre Convention client, sauf si la loi l'exige.
3. Si nous fermons votre compte ou mettons fin à votre forfait payant de façon anticipée, nous remboursons la période prépayée inutilisée au prorata, comme le prévoit l'article 11.3 de votre Convention client.

---

## 7 Rappels de renouvellement

Les forfaits mensuels et annuels se renouvellent automatiquement jusqu'à leur annulation. Au moins une fois par année, nous vous rappelons par courriel votre forfait, son prix, la fréquence de facturation et la façon d'annuler. Pour un forfait annuel, nous envoyons ce rappel entre 15 et 45 jours avant son renouvellement.

---

## 8 Changements de prix

Nous vous avisons par courriel 30 jours avant qu'une hausse de prix, une réduction de votre allocation de crédits ou une modification de la règle de recharge anticipée ne prenne effet pour vous. Vous pouvez changer ou annuler votre forfait avant cette date. Les changements prennent effet à votre prochain renouvellement suivant cet avis, sous réserve de la loi applicable. Si vous résidez au Québec, l'avis indique la nouvelle clause et la clause qu'elle remplace, la date d'entrée en vigueur de la modification et votre droit de refuser la modification et d'annuler votre forfait sans frais ni pénalité au plus tard 30 jours après son entrée en vigueur.

---

## 9 Droits impératifs

Aucune disposition des présentes Conditions ne limite les droits que vous confèrent les lois sur la protection du consommateur ou sur le renouvellement automatique de votre lieu de résidence, notamment la Loi sur la protection du consommateur du Québec.